

Document

Le scandale Dexia et la déconfiture des municipalités françaises.- Partie I

(Liesi)

13 et 14.12.12

Depuis plusieurs trimestres, le feuilleton Dexia devient exaspérant. Des milliards sont injectés (en partie par le gouvernement français) dans cette banque tandis que les mesures d'austérité pleuvent sur les contribuables, sans oublier les contributions à verser à M. le Marché, de plus en plus gourmand selon son appétit gargantuesque, traduit par l'évolution des taux d'intérêt.

Entre les 7-8 novembre 2012, on a de nouveau injecté 5,5 milliards d'euros dans la banque Dexia grâce aux décisions prises principalement par les ministres des Finances de la France et de la Belgique.

« Officiellement, la banque est en cours de démantèlement, mais les Etats belge, français et luxembourgeois garantissent encore (jusqu'à fin 2009) les 90 milliards d'euros d'actifs toxiques invendables qui sont nichés dans la legacy division de la banque. Pour se maintenir à flot, Dexia SA a vendu sa banque de dépôts belge, renommée Belfius, à l'Etat belge, sa banque de dépôts luxembourgeoise au Qatar et sa banque de dépôts turque à la Sberbank russe. **Dépourvue d'actifs sains, mais bourrée de produits toxiques, Dexia ne survit que sous perfusion d'argent public** ».

(source : <http://www.eirna.com/html/alert.php>).

Comment peut-on mettre au pouvoir des personnalités politiques qui s'avèrent incapables de gérer une simple banque ?

Comment peut-on rançonner les contribuables pour satisfaire des banquiers spéculateurs ?

Quand surviendra un Robin des Bois dans cette forêt de voyous où politiques et banquiers se remplissent grassement les poches via des comptes numérotés bien planqués pour certains, ou prébendes en œuvres d'art, afin de mieux maquiller les services rendus ?

« Si la banque devait déposer son bilan, ses principaux actionnaires – la Caisse des dépôts et consignations (CDC) française et le Crédit Communal belge dont les villes belges sont actionnaires – essuieraient des pertes d'au moins 50 milliards d'euros ».

(source : <http://www.eirna.com/html/alert.php>).

Nous serions donc bien loin de la fin de l'épisode.

Citoyens belges et français, priez pour obtenir de la Providence un Robin des Bois qui nous sauve de cette situation inique où la veuve et l'orphelin sont pris en otages par des hommes sans foi ni loi, mais qui utilisent le verbe sans vergogne pour... rançonner et illusionner.

Le scandale Dexia et la déconfiture des municipalités françaises.- Partie II

« Dexia est devenu synonyme d'emprunts toxiques en France. Entre 5000 et 15 000 collectivités territoriales (régions, départements, municipalités, hôpitaux, syndicats intercommunaux, etc.) ont contracté des emprunts structurés auprès de Dexia au cours des dernières décennies, lesquels sont devenus toxiques du

fait que les taux d'intérêt initialement faibles, autour de 3,5%, ont explosé pour atteindre 15 %, voire 24%. Déjà 57 autorités locales ont intenté des poursuites contre Dexia, et ce nombre va croissant notamment suite à la victoire remportée par la ville de Sassenage, près de Grenoble »

(source : <http://www.eirna.com/html/alert.php>).

Le problème est que Dexia est très probablement une banque comme beaucoup d'autres qui manipulent leurs bilans avec des actifs tout autant pourris. Plusieurs analystes chevronnés de la finance le déclarent avec fracas, mais rien ne change... à part la spoliation des citoyens lambdas qui paient pour les pertes.

Quid des pratiques de Dexia et, incidemment, de quelques banques amies... ?

Dans une interview exclusive à *Nouvelle Solidarité*, Maître Hélène Féron-Poloni, le conseil juridique de Sassenage, décrit certaines des méthodes utilisées par Dexia, qui seront peut-être qualifiées un jour de délinquance financière. Par exemple, pour un prêt « bonifié » (c'est-à-dire avec un taux d'intérêt inférieur à celui du marché), Dexia élabore un plan par lequel le client, en l'espèce une commune, vend à Dexia une option de change sur devises, par exemple sur la valeur de 1 euro égale moins de 1,44 % franc suisse. Cela revient à parier sur un franc suisse faible (ou sur un euro élevé). Dexia a alors encaissé de gros profits, et même la plupart de ses profits, en vendant ces mêmes options de change sur devises à de grandes banques d'investissement internationales (Goldman Sachs, JP Morgan, Deutsche Bank, etc.), tout en pariant en même temps dans le sens inverse, à savoir que la valeur du franc suisse montera en tant que valeur de refuge. Dexia a même convaincu ses clients que le change franc suisse/euro resterait aussi stable qu'il l'avait été au cours de la décennie précédant l'explosion de 2008.

Dexia n'a jamais révélé les détails à ses clients, et en particulier les risques énormes que comportaient ces paris. Le plus grand scandale, c'est que **par ce mécanisme pervers, les maires et les municipalités sont devenus à leur insu des acteurs de l'économie du casino international !** Et désormais, ces communes sont censées payer les risques sur devises pris par les banques d'investissement internationales.

Mais le combat est engagé.

Devant le tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre, la ville de Sassenage, qui a cessé de payer les intérêts sur ces prêts, poursuit Dexia en nullité de prêt estimant qu'ils sont dépourvus d'existence juridique valide. Saisi par le préfet, qui a tenté sans succès de forcer la commune à payer les intérêts, la CRC estimait le 31 mai 2012 que tant que le procès de Sassenage se poursuit au TGI, la commune est en droit de pas payer les intérêts. C'est la première fois qu'une CRC rend un tel avis défavorable aux banques.

Verra t-on un juge devenir un Robin des Bois et imposer une jurisprudence en faveur de la justice contre la mafia bancaire ?